

Le bulletin



"Aménagement"

Le Plan d'aménagement local (PAL) 2018, c'est quoi?

Un nouvel outil appelé Plan d'aménagement de détail-cadre

PAL 2018: aperçu des principales modifications



2-5

"Entretien"

Rencontre avec David Seydoux: le point sur l'école



6



Invitation à la population Séance d'information sur le Plan d'aménagement local

Mardi 29 mai 2018, 19 h 30
Bulle, Hôtel de Ville (grande salle)

Le dossier du Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville de Bulle mis à l'enquête publique le 18 mai 2018 comporte d'importantes modifications répondant aux nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire bullois.

Celles-ci poursuivent un objectif commun: accompagner qualitativement la densification voulue par le législateur fédéral et le peuple suisse.

Afin de vous présenter les principales nouveautés du PAL, le Conseil communal a le plaisir de vous inviter à une séance d'information publique. Les Autorités communales vous attendent en nombre le mardi 29 mai. L'occasion, aussi, de découvrir l'exposition «PAL 2018», visible à l'Hôtel de Ville jusqu'au 18 juin prochain.

Le Conseil communal

"Mobilité douce"

Le vélo fait sa campagne en ville de Bulle



7

"Biodiversité"

Les oiseaux, ces indicateurs du développement durable



8

"Bulle verte"

Les 125 ans de l'arrivée de l'électricité dans le chef-lieu



9

"Actualités"

Un été bullois animé et pour tous les goûts



10-11

"Politique"

Le Conseil communal à la rencontre de la population



12



"Bulle à découvrir"

• **HÔTEL MODERNE (1906)**
Construit en 1906 sur le modèle des palaces de Lausanne et Montreux, et mis en faillite une année plus tard, l'Hôtel Moderne est un témoin remarquable de l'architecture de la Belle Epoque.

www.la-gruyere.ch > Destinations > Bulle > Découvrez le centre historique de Bulle

impresum

ÉCRIVEZ-NOUS!
Ville de Bulle | Le bulletin
Grand-Rue 7
Case postale 32
1630 Bulle
bulletin@bulle.ch

ÉDITION
Ville de Bulle
Grand-Rue 7 | C.P. 32
1630 Bulle

TEXTES | PHOTOS
Ville de Bulle

CONCEPTION | RÉALISATION
16a communication
Case postale 284
1630 Bulle

CORRECTION | IMPRESSION
Glassonprint

TIRAGE
11 600 exemplaires

"Aménagement

PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL) 2018

EXPOSITION: LES POINTS FORTS DU PAL 2018

Du 18 mai au 18 juin 2018

De 7 h à 21 h 30

Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

Mardi 29 mai 2018

19 h 30

Grande salle de l'Hôtel de Ville

Le PAL 2018 en 11 points

Le dossier du PAL de la Ville de Bulle mis à l'enquête publique le 18 mai 2018 comporte d'importantes modifications répondant aux nouveaux enjeux de l'aménagement bullois. Zoom sur les principales nouveautés, qui concernent les espaces verts, les zones résidentielles à faible densité (zones villas), la mobilité, les écoles et l'énergie.

4-5

Jacques Morand: «Répondre aux nouveaux enjeux de l'aménagement bullois»

Les modifications du Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville de Bulle mises à l'enquête publique du 18 mai au 18 juin 2018 constituent assurément l'un des dossiers majeurs que le Conseil communal doit porter durant la présente législature. Entretien avec le syndic, Jacques Morand.



Le PAL 2018, c'est quoi ?

18 mai: mise à l'enquête publique

Aperçu du contexte dans lequel s'inscrit le dossier du Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville de Bulle mis à l'enquête publique le 18 mai 2018.

Le PAL de la Ville de Bulle a été approuvé le 19 décembre 2012 avec conditions par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Le dossier du PAL mis à l'enquête publique le 18 mai 2018 vise à répondre à ces conditions d'approbation.

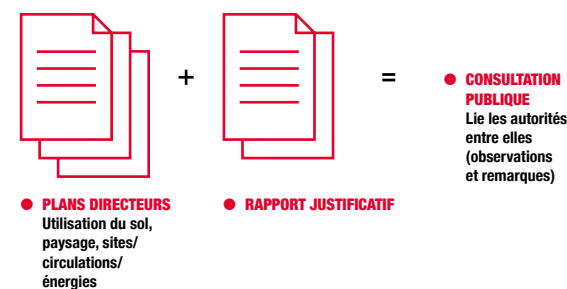
Il intègre également des modifications découlant du Projet d'agglomération de 3^e génération (PA3) et du Plan directeur d'agglomération, ainsi que du Plan directeur cantonal. Il comporte encore d'importantes modifications répondant aux nouveaux enjeux de l'aménagement bullois, dont les principales nouveautés sont présentées dans cette édition du Bulletin, ainsi qu'au travers de l'exposition visible au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de Bulle jusqu'au 18 juin prochain, date de la fin de la mise à l'enquête.

Le dossier du PAL déposé à l'enquête publique est composé du dossier directeur et du dossier d'affectation (voir infographie). Seules les modifications apportées au dossier approuvé en 2012 (PAL 2012) peuvent faire l'objet d'oppositions.

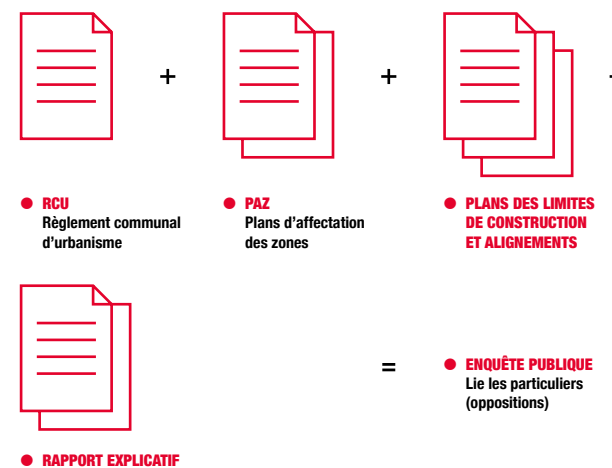
Infos

Le dossier du PAL est disponible sur:
www.bulle.ch

DOSSIER DIRECTEUR



DOSSIER D'AFFECTATION



■ Globalement, en quoi consiste le dossier du PAL que la Ville de Bulle vient de mettre à l'enquête publique?

Pour mémoire, le PAL de la Ville de Bulle déposé en 2010 a été approuvé par le Canton en 2012 avec conditions. En premier lieu, il s'agissait donc de répondre à ces conditions d'approbation, par la correction ou l'adaptation de quelque 130 points du PAL. Ce n'est toutefois là que la partie émergée de l'iceberg. Le dossier du PAL actuellement à l'enquête publique (voir ci-contre «Le PAL 2018, c'est quoi?») intègre également des modifications découlant notamment du Projet d'agglomération de 3^e génération (PA3) et du Plan directeur d'agglomération. Surtout, il comporte encore d'importantes modifications visant à répondre aux nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire bullois. Toutes poursuivent le même objectif prioritaire: accompagner qualitativement la densification du milieu bâti existant voulue par le législateur fédéral et le peuple suisse.

■ Quelles sont les modifications les plus marquantes?

Le Conseil communal a en particulier mis l'accent sur la préservation des espaces verts, leur valorisation et leur intégration aux projets d'urbanisation, dans les limites possibles imposées par la législation supérieure fédérale et cantonale. Ainsi, plusieurs nouvelles mesures sont introduites, comme la mise à disposition de jardins potagers pour tout nouveau bâtiment d'habitation collective (hors zone de l'ancienne ville ou zone de centre), la végétalisation des toitures plates, le dézonage de la clairière de la Tioleire ou encore la volonté de créer des parcs urbains supplémentaires (voir en pages 4 et 5). Concernant les zones résidentielles à faible densité – ou zones villas – un indice de verdure et une distance minimale entre constructions figurent désormais dans le Règlement

communal d'urbanisme (RCU). Toutes ces mesures contribueront à renforcer la qualité du cadre de vie qu'offre notre ville et, par là même, son attractivité.

■ Un autre enjeu majeur est la protection des quartiers historiques...

Dans de tels quartiers, qui font partie du patrimoine bâti de notre cité, il est primordial d'accompagner et de maîtriser la densification. Pour ce faire, dans son Règlement communal d'urbanisme (RCU), la Ville de Bulle définit deux Plans d'aménagement de détail-cadres (PAD-cadres) qui concernent le secteur sud du centre-ville dénommés «Pierre-Sciobéret» et «Champ-Barby» (voir en page 3). L'utilisation de ce nouvel outil d'aménagement récemment introduit par le législateur cantonal vise à protéger et à valoriser ces quartiers historiques.

■ La Ville de Bulle s'est dotée, entre autres nouveautés, d'un nouvel outil ancré dans son RCU: la procédure préliminaire. De quoi s'agit-il?

Tout nouveau projet de construction et de transformation doit préalablement être soumis aux services de la Ville de Bulle. Cette procédure préliminaire (voir en page 3) permet d'éviter qu'un projet comporte des travers que les Autorités ne veulent pas. L'objectif final est d'aboutir à une réalisation de qualité dans un milieu urbain bâti. L'amélioration de la qualité peut par exemple porter sur la structure de la construction, les espaces verts prévus ou l'ambiance à générer dans un quartier de telle sorte à ce que les gens puissent non seulement y habiter, mais y avoir des activités, y vivre.

■ Quel a été le rôle tenu par la Commission d'aménagement?

Lors de séances réunissant le Conseil communal et la Commission d'aménagement – composée de Conseillers généraux élus par la population et qui la représentent – celle-ci s'est penchée avec attention sur les modifications mises à l'enquête publique dans le cadre du PAL 2018. Pour certaines d'entre elles, la vision de la Commission d'aménagement était quelque peu différente. Cet avis externe à l'Exécutif a donné la possibilité au Conseil communal de procéder à une nouvelle pesée d'intérêts, notamment concernant certaines modifications apportées au Règlement communal d'urbanisme.

«Le Conseil communal a en particulier mis l'accent sur la préservation des espaces verts, leur valorisation et leur intégration aux projets d'urbanisation.»

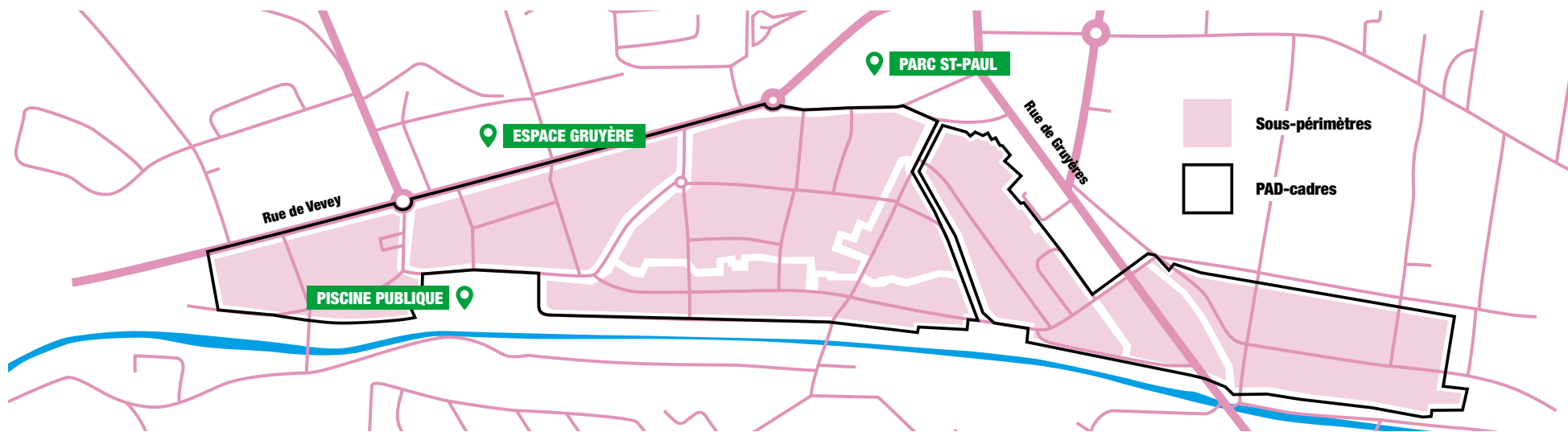


Schéma des PAD-cadres «Pierre-Sciobéret» et «Champ-Barby»

Patrimoine: Protéger et valoriser les quartiers historiques

Le sud de la ville historique de Bulle forme un tissu urbain du début du XX^e siècle inscrit à l'Inventaire ISOS. Afin de protéger et de valoriser les quartiers historiques, de conserver leur homogénéité, mais aussi d'accompagner et de maîtriser la densification, la Ville de Bulle définit deux Plans d'aménagement de détail-cadres dénommés «Pierre-Sciobéret» et «Champ-Barby».

Le législateur cantonal a récemment introduit un nouvel outil d'aménagement: le Plan d'aménagement de détail-cadre (art. 63a de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, LATeC). Un PAD-cadre a pour but d'assurer, à l'échelle d'un grand secteur englobant plusieurs îlots urbains, un aménagement cohérent des espaces publics, ainsi qu'une gestion optimale des transitions entre les différents îlots, des points de vue de l'urbanisation, de l'environnement et de la mobilité (art. 64 al. 2 LATeC).

Ce nouvel instrument de planification se situe à une échelle intermédiaire entre le Plan d'affectation des zones (PAZ, qui couvre l'ensemble du territoire communal) et le Plan d'aménagement de détail (PAD, qui couvre une ou plusieurs parcelles).

PROTECTION DE QUARTIERS HISTORIQUES

Dans le cadre des modifications du Plan d'aménagement local (PAL) mises à l'enquête publique, la Ville de Bulle définit deux PAD-cadres – «Pierre-Sciobéret» et «Champ-Barby» (voir infographie) – dont les objectifs sont intégrés dans le Règlement communal d'urbanisme (art. 146 decies et 146 undecies RCU).

Ces deux PAD-cadres concernent le secteur sud du centre-ville, qui forme un tissu urbain du début du XX^e siècle inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Ils visent à protéger et à valoriser les quartiers historiques, à conserver l'homogénéité des quartiers ainsi qu'à accompagner et à maîtriser la densification.

Les Plans d'aménagement de détail-cadres «Pierre-Sciobéret» et «Champ-Barby» visent à protéger et à valoriser les quartiers historiques, à conserver l'homogénéité des quartiers ainsi qu'à accompagner et à maîtriser la densification.



Les outils de l'aménagement bullois

Les outils de l'aménagement bullois poursuivent un objectif central: accompagner qualitativement la densification voulue par le législateur fédéral et le peuple suisse. Face à la pression continue du développement, la Ville de Bulle s'est dotée de nouveaux outils favorisant un suivi plus direct des projets et de leur qualité.

Plan d'aménagement local (PAL)

Le PAL est l'instrument de planification de base au niveau local définissant la politique de gestion et de développement du territoire communal. Politique et technique, il permet aux communes d'exercer leur compétence en coordonnant les activités qui ont des effets sur le territoire. Cadre légal et outil de réflexion, il sert également à assurer la cohérence entre l'aménagement communal et les contraintes régionales, cantonales et fédérales. Le PAL se traduit principalement par les Plans directeurs communaux (PDCom), les Plans d'affectation des zones (PAZ) et le Règlement communal d'urbanisme (RCU).

Plans d'aménagement de détail (PAD)

Les PAD fixent, pour une portion délimitée de la zone à bâtir, des prescriptions particulières d'aménagement du territoire. Ils servent d'étude de détail pour tout projet nécessitant une réflexion plus approfondie quant à son intégration ou à son impact sur l'environnement.

PAD-cadres (nouveau)

Un PAD-cadre (voir ci-contre) a pour but d'assurer, à l'échelle d'un grand secteur englobant plusieurs îlots urbains, un aménagement cohérent des espaces publics, ainsi qu'une gestion optimale des transitions entre les différents îlots, des points de vue de l'urbanisation, de l'environnement et de la mobilité.

Mandats d'étude parallèles (MEP)

Depuis 2012, la Ville de Bulle recourt systématiquement aux procédures de MEP pour les secteurs à enjeux et complexes. Le concours en mandats d'étude parallèles permet à l'adjudicateur d'étudier différentes solutions ou différentes pistes de réflexion face à un problème donné, particulièrement complexe. Exemple: MEP Jardins de la cité.

Processus de concertation (nouveau)

Pour les sites dits stratégiques, la Ville de Bulle initie un processus d'étude urbaine en concertation. Celui-ci consiste en l'élaboration d'un projet par étapes, ponctué d'ateliers et accompagné d'un groupe composé d'experts, de représentants de la commune et du canton. Exemple: aménagement de la zone industrielle de La Prila, Plan d'aménagement de détail (PAD) «Prila-Combes Sud».

Procédure préliminaire (nouveau)

Au moment d'initier une étude en vue d'une demande de permis de construire, le propriétaire prend contact avec le service compétent et lui soumet ses intentions (art. 18 ter du Règlement communal d'urbanisme, RCU). Cette obligation de consulter au préalable les services communaux a pour objectifs d'attirer l'attention du propriétaire sur certains points et d'accompagner la qualité des projets.

Le PAL 2018 en 11 modifications majeures

Le dossier du Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville de Bulle mis à l'enquête publique le 18 mai 2018 comporte d'importantes modifications répondant aux nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire bullois. Tour d'horizon des principales nouveautés qui concernent les espaces verts, les zones résidentielles à faible densité (zones villas), la mobilité, les écoles et l'énergie.

● ESPACES VERTS

Les espaces verts urbains contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité d'une ville. A Bulle, le projet des Jardins de la cité, dont la première étape sera lancée cette année avec la revalorisation des jardins de Sainte-Croix, offrira au centre-ville plusieurs espaces verts à disposition de la population.

Dans les limites imposées par la législation supérieure (fédérale et cantonale), la Ville de Bulle poursuit son engagement afin de préserver les espaces verts, de les valoriser et de les intégrer aux projets d'urbanisation. A cette fin, de nouvelles mesures sont introduites (voir «Jardins potagers», «Végétalisation des toitures plates», «Arbres protégés», «Dézonage de la Tioleire» et «Parcs urbains»).

● ZONES RÉSIDENTIELLES À FAIBLE DENSITÉ

La législation supérieure impose une densification générale, notamment des zones villas. Afin de s'assurer de l'intégration de la densification et de la préservation des espaces verts, caractéristiques des zones villas, deux nouvelles dispositions sont introduites dans le Règlement communal d'urbanisme (RCU, voir «Distance entre constructions» et «Indice de verdure»).

● MOBILITÉ

Poursuivre le développement des voies de mobilité douce et renforcer l'offre de transports publics en ville de Bulle et dans l'agglomération constituent deux axes forts visant à proposer une alternative attractive au transport individuel motorisé et, ainsi, à alléger la charge de trafic et à en réduire les nuisances (pollution, bruit). Les deux exemples phares ci-contre (voir «Voies de mobilité douce» et «Extension de la ligne 3 Mobul») émanent du Projet d'agglomération de 3^e génération (PA3).

Des modifications majeures figurant dans le dossier du PAL 2018 concernent également les écoles et l'énergie (voir ci-contre).

Jardins potagers

Tout nouveau bâtiment d'habitation collective qui n'est pas situé en zone de l'ancienne ville ou en zone de centre doit disposer de jardins potagers à raison d'au moins 5 m² par logement (art. 175 al. 4 du Règlement communal d'urbanisme, RCU). Les jardins potagers doivent être mis à disposition de tous les logements.



© Massasak, 1 juin 2016

Végétalisation des toitures plates

Sur les bâtiments principaux, les toits plats sont soit végétalisés, soit utilisables pour les usagers du bâtiment (art. 18 bis al. 1 RCU). La végétalisation des toitures plates n'empêche pas l'installation de panneaux photovoltaïques; au contraire, elle améliore la performance des panneaux.

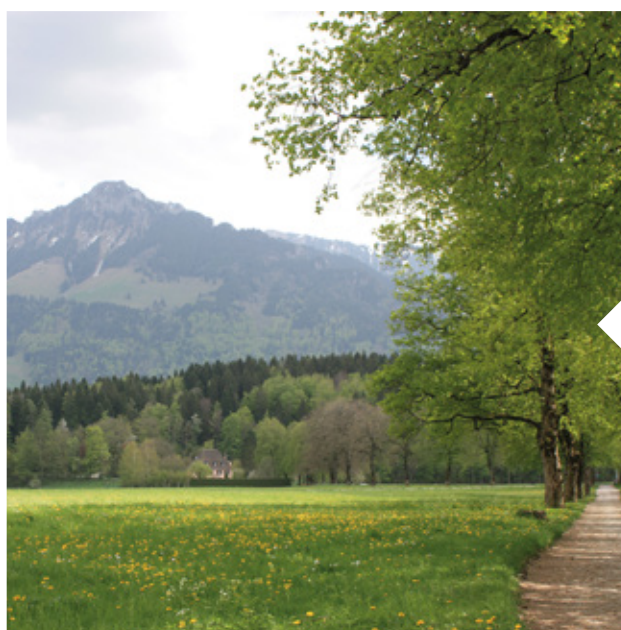
Arbres protégés

La Ville de Bulle a effectué un recensement des arbres majeurs situés sur le territoire communal (privé et public): environ 350 arbres de grande qualité sont protégés et indiqués sur le Plan d'affectation des zones B (PAZ B).



Parcs urbains

Les espaces verts urbains contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité d'une ville. Des parcs urbains supplémentaires sont prévus au Plan directeur des sols. De tels parcs sont par exemple prévus à la rue du Château-d'En-Bas, à la rue de la Toula, dans la zone mixte du Terraillet ou en bordure de la Trême (Champ-Barby).



Dézonage de la Tioleire

La clairière de la Tioleire (72 000 m²) est désormais classée en zone agricole (anciennement en zone d'intérêt général). Ce dézonage confirme la vocation agricole et non constructible du site. Le secteur pourrait accueillir à terme une ferme pédagogique.

Distance entre constructions

Dans les zones résidentielles à faible densité – ou zones villas – une distance minimale de 8 mètres doit être respectée entre deux bâtiments principaux d’habitation (art. 73 bis al. 1 RCU).



Indice de verdure

Dans les zones résidentielles à faible densité – ou zones villas – l’indice de surface verte est fixé au minimum à 0.4 pour l’habitation individuelle et pour l’habitation individuelle groupée (art. 73 ter al. 1 RCU). Autrement dit, une parcelle doit prévoir 40% de surfaces vertes (surfaces perméables, non bétonnées). Les surfaces dédiées au stationnement, même perméables, ne peuvent pas être comptabilisées comme surface verte.



Energie

Après son approbation, la démarche de la Ville de Bulle pour la labellisation Cité de l’énergie s’est concrétisée. Le projet «Société à 2000 watts» de décembre 2013 développé par les bureaux Planair et SEREC constitue le rapport du Plan directeur des énergies. Il forme ainsi une pièce du PAL. De façon générale, le Plan directeur des énergies est également revu. Il prévoit en particulier d’étendre sensiblement l’alimentation au chauffage à distance (CAD).



Extension de la ligne 3 Mobul

Après le passage des lignes 1 et 2 à une cadence au quart d’heure, le parcours et la fréquence de l’actuelle ligne de bus 3 de Mobul seront revus afin de desservir de nouveaux secteurs urbanisés. Ainsi, la ligne 3 devrait desservir notamment les quartiers du Terraillet et de Bouleyres-Majeux, la zone d’activités de Planchy et les Combes. La future nouvelle gare de Bulle prévoit la création d’une véritable interface de transports publics ferroviaires et routiers.



Voies de mobilité douce

Le développement des liaisons de mobilité douce sur le territoire bullois poursuivra son chemin au cours des prochaines années. Au rang des réalisations phares figure la concrétisation d’une voie de mobilité douce «en site propre» (réservée aux piétons et aux cyclistes) à plusieurs branches, en relation avec la nouvelle gare et le développement des secteurs traversés. La voie de mobilité douce le long de la forêt de Bouleyres (les «915 mètres de bonheur») constitue une autre réalisation majeure.



Ecoles

Le développement des secteurs ouest et nord de la ville nécessitera à terme la construction d’écoles supplémentaires. Aussi, une école est prévue dans le cadre des mandats d’étude parallèles (MEP) et du Plan d’aménagement de détail (PAD) «La Pâla». Une école est également inscrite au PAD de la zone mixte du Terraillet, laquelle fera l’objet de plusieurs MEP. Enfin, la mise en zone d’intérêt général des Mosseires permettra de développer le pôle des écoles professionnelles, dont les besoins seront importants à terme.



"Entretien

Infrastructures de qualité

«La priorité du Conseil communal est d'offrir des conditions-cadres de qualité à l'enseignement et de proposer une offre d'accueil extrascolaire adéquate, à même de répondre aux besoins des familles. Bien que l'évolution démographique ait tendance à fléchir quelque peu, nous devons d'ores et déjà prévoir et planifier les futures constructions scolaires», observe David Seydoux, conseiller communal.

David Seydoux

- 46 ans, marié, deux enfants
- Formation: économiste d'entreprise et titulaire d'un Certificat exécutif en management et action publique de l'IDHEAP
- Parcours professionnel: a d'abord travaillé pour Vacherin fribourgeois SA et la Haute Ecole de gestion de Fribourg, avant d'intégrer en 2003 la Croix-Rouge fribourgeoise, dont il est sous-directeur depuis 2008
- Hobbies: œnologie, musique (écoute), ski, snowboard, badminton



David Seydoux: «De nouveaux sites scolaires de proximité pour pouvoir se rendre à pied à l'école»

Conseiller communal depuis 2006, date de la fusion entre Bulle et La Tour-de-Trême, David Seydoux est responsable du dicastère Enseignement et formation. Il fait le point sur ses principaux dossiers, parmi lesquels le développement de l'offre d'accueil extrascolaire (AES), la construction de nouvelles écoles ou encore les conséquences de la décision du Tribunal fédéral (TF) sur la gratuité de l'enseignement.

■ Bonne nouvelle pour les parents qui travaillent: l'offre d'AES va bientôt être élargie...

En effet, car nous sommes conscients de la difficulté que rencontrent de plus en plus de parents à concilier vie professionnelle et vie privée. Le Conseil communal a donc décidé d'étendre dès la rentrée prochaine l'AES de midi, de l'après-midi et du soir au mercredi également, donc lorsque les enfants ont habituellement congé. Cette offre supplémentaire permettra une prise en charge complète durant les semaines scolaires.

■ La problématique du mercredi était connue depuis longtemps: qu'est-ce qui vous a finalement décidé à agir?

Nous cherchons continuellement à améliorer notre offre en la matière. Au départ, l'Association de parents d'élèves de la Gruyère (aujourd'hui dissoute) avait lancé l'AES de midi. Après quelques années, la Ville de Bulle a repris le flambeau et nous avons rapidement mis en place l'accueil du soir, puis celui du matin. Plus tard, nous avons introduit l'AES durant les demi-jours de congé des élèves de 1H à 4H. Avec le nouvel accueil du mercredi, nous complé-

tons donc à nouveau l'offre. Tout ne se met pas en place du jour au lendemain et, comme nous avons plusieurs sites à gérer, il y a des priorités à fixer. L'an dernier, par exemple, nous avons vécu une véritable explosion de la demande, ce qui a nécessité de trouver des locaux supplémentaires et d'engager davantage de personnel. Difficile d'en connaître les raisons précises – l'offre ne s'était pas étoffée – mais nous nous devons d'accompagner cette demande avant d'élargir l'offre.

■ Bulle est donc plutôt bien lotie, côté AES?

Durant le temps d'école, oui: l'offre d'accueil sera complète dès cet automne. Demeure la problématique de la prise en charge durant les vacances scolaires. Celles-ci représentent une véritable difficulté pour les familles monoparentales ou celles dans lesquelles les deux parents doivent travailler, mais qui ne disposent pas d'un réseau familial ou social permettant d'assurer la garde des enfants. Je suis persuadé que la prise en charge devra encore s'étoffer à l'avenir. En revanche, elle ne devra pas forcément être uniquement communale. Peut-être y aura-t-il une collaboration renforcée avec les mamans de jour, le Passeport-vacances ou d'autres acteurs...

■ Après avoir été galopante, la démographie bulloise reste fringante. Conséquence: une école primaire supplémentaire doit être construite...

Oui: le nouveau bâtiment de Dardens, qui comptera 11 classes. Il fera formellement partie de l'établissement de la Léchère et permettra d'absorber la hausse des effectifs jusqu'à la construction de la prochaine école, soit dans la zone de la Pâla (vers l'Arsenal), soit dans celle du Terraillet (direction Riaz). Dardens complètera également certains locaux manquant de la Léchère, comme une salle de rythmique, une autre pour l'AES et une bibliothèque.

■ Bulle n'échappera donc pas à la réalisation de nouveaux sites scolaires?

En effet, un, voire deux. La question qui demeure est de savoir quelle devra être la capacité

d'accueil de ces futurs bâtiments, sachant que l'évolution démographique n'est pas une science exacte. Nous en sommes d'ailleurs à la troisième mise à jour de l'étude sur ce sujet... Reste que ces nouveaux sites achèveraient de quadriller idéalement le territoire communal. L'objectif est en effet que chaque élève puisse se rendre à pied à son école, même les plus petits. J'espère vraiment que cela permettra de réduire le nombre trop important de parents qui amènent en voiture leurs enfants à l'école.

■ Autre nouveauté touchant à votre dicastère: l'engagement début juin d'un nouveau chef du Service des écoles, M. Patric Davet. Quel profil recherchez-vous pour succéder à M. André Schibler, sur le point de prendre sa retraite?

L'introduction en 2015 de la nouvelle Loi sur la scolarité obligatoire a totalement modifié le profil du poste. Auparavant, le chef du Service des écoles gérait ce domaine dans son ensemble. Il était le représentant et l'exécutant de la Commission scolaire, qui avait autorité en la matière. Aujourd'hui, ce sont les responsables d'établissement qui assument la responsabilité pédagogique de l'enseignement et du personnel enseignant. Le nouveau chef du Service des écoles voit donc ses tâches recentrées sur la mise à disposition des infrastructures et des conditions-cadres pour le bon fonctionnement de l'école (bâtiments, mobilier, matériel, informatique, transports, etc.) et la gestion des activités extrascolaires (accueil, devoirs surveillés, sport facultatif). Le tout, en gardant un œil sur le bon fonctionnement général des quatre sites de l'école. Nous cherchions donc une personne disposant de compétences managériales, à savoir fi-

nancières, organisationnelles et de conduite. Quelqu'un, aussi, qui ait une certaine expérience de vie et un profil orienté service public.

■ Ces derniers temps, un des sujets «chauds» ayant beaucoup fait réagir a été la décision rendue par le TF sur la gratuité de l'école. La fin des camps de ski, à Bulle et ailleurs?

Si l'on appliquait cet arrêt stricto sensu et que la Ville de Bulle ne demandait plus de participation financière aux parents pour ce genre d'activités, cela engendrerait un surcoût d'environ 160 000 francs. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la question des camps de ski n'est pas la plus problématique: comme la commune pourrait légalement exiger une participation pour la nourriture, la perte d'encaissement se limiterait à environ 15 000 francs. Le vrai enjeu, c'est le non-encaissement de l'écologie annuel (60 francs en 1H, puis 70 francs, multipliés par environ 2000 élèves, soit 135 000 francs). Or, ce montant permet de financer les activités culturelles, les courses d'école, les activités créatrices manuelles et textiles, le matériel, etc. Aujourd'hui, la commune assume déjà plus de la moitié de ces charges...

■ Donc, qu'en sera-t-il à la rentrée d'automne?

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) a quelque peu joué les premiers de classe en décidant d'appliquer immédiatement cet arrêt – Fribourg est un des seuls cantons à le faire aussi rapidement. Le Conseil communal a décidé de maintenir l'offre actuelle pour la prochaine année scolaire, a priori en épongeant ces coûts. Il faut savoir que la loi scolaire cantonale stipule, elle, que la participation des parents peut monter jusqu'à 400 francs par année. Nous sommes d'avis qu'il devrait y avoir une période de transition, le temps d'adapter cette loi, et que nous puissions continuer dans l'intervalle à facturer ces coûts aux parents. Le montant n'est pas énorme au vu de l'offre proposée. Pas anodin non plus, c'est vrai, pour ceux qui rencontrent des difficultés financières. Mais la commune a toujours trouvé des so-

«Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas le financement des camps de ski, mais bien celui de l'écologie qui devient problématique après la décision du TF.»

lutions. Peut-être devons-nous également solliciter l'Etat? Quoi qu'il en soit, la réduction de l'offre ne sera envisagée qu'en dernier recours.

D'une manière générale, il y a encore passablement de zones floues liées à cet arrêt du TF, qui a soulevé des questions de fond: qui prend en charge les stylos, le sac à dos, le matériel de ski lors du camp? Commune ou parents? Quelles activités sont considérées comme obligatoires? Cela va très loin et nous attendons des prises de position claires de la part de la DICS.

■ Après Raoul Girard, vous êtes le plus ancien conseiller communal de l'Exécutif bullois. Votre sentiment sur l'évolution du chef-lieu?

Je me souviens de la période où Bulle comptait moins de 10 000 habitants, jusque vers le milieu des années 1990. Jamais je n'aurais imaginé que notre commune vivrait une telle évolution démographique. Et je l'ai vécue de l'intérieur, puisqu'en intégrant le Conseil en 2006, j'ai connu les années qui ont comptabilisé le plus grand nombre d'arrivants (presque 900 en 2010!). Cette explosion du nombre d'habitants nous a obligé à construire plusieurs écoles dans un délai très court. Ces années n'ont pas été faciles pour le Conseil communal, qui a été pris de court et un peu forcé, il faut l'avouer, à jouer les pompiers. Aujourd'hui, la situation est maîtrisée, quand bien même nous restons attentifs à ce que Bulle ne devienne pas une cité-dortoir. Pour cela, nous devons offrir des emplois en suffisance, mais aussi étoffer l'offre culturelle, sportive et de loisirs afin d'inciter les habitants à tisser des liens sociaux et à faire battre le cœur de notre magnifique ville.

«La suite du développement de l'offre d'AES sera sans doute de proposer une solution durant les vacances scolaires également.»

"Mobilité douce

En ville, pédaler est plus rapide

Un argument en faveur de l'utilisation du vélo: vous parviendrez plus rapidement à destination. Il est en effet prouvé qu'en ville, aux heures de pointe et sur une distance inférieure à cinq kilomètres, vous rejoindrez plus vite votre objectif en pédalant qu'au volant d'une voiture.

Deux pompes à vélo en libre-service

Deux pompes à vélo en libre-service ont été installées à la gare et à la Grand-Rue. Il s'agit des toutes premières stations de gonflage de service public mises à disposition par la Ville de Bulle. Amis cyclistes, pensez-y: gonflés à bloc, de bons pneus augmentent votre sécurité tout en diminuant votre effort!

Bravo, vous êtes (bientôt?) à vélo!

Sensible aux bienfaits de la petite reine, la Ville de Bulle vient de lancer une campagne de promotion du vélo. Objectif: convaincre les citoyens des avantages que représente ce mode de déplacement doux.

Ah! partir de bon matin, partir sur les chemins, à bicyclette... Si Yves Montand chantait merveilleusement ce sentiment de liberté, il ne tient qu'à vous de le vivre pleinement. La Ville de Bulle vient en effet de lancer la campagne «Bravo t'es à vélo!», destinée à rappeler les bienfaits de la petite reine: peintures au sol, affiches, tous-ménages et manifestations scolaires sont notamment au programme.

Vous n'avez pas encore adopté le réflexe vélo? Faites un test: les bienfaits des deux-roues – électriques ou classiques – sauront vous convaincre, même en milieu urbain. En privilégiant le vélo, vous faites une fleur autant à votre porte-monnaie et votre condition physique qu'à l'environnement. Et, tout ça, c'est bon pour le moral!

Cerise sur le gâteau, les infrastructures destinées à faciliter la circulation cycliste sont en constant développement, à Bulle: voies vertes, pistes cyclables, places de parc spécifiques, etc. Le chef-lieu de la Gruyère fait d'ailleurs partie du peloton de tête en Romandie. Vous êtes convaincu, votre motivation est gonflée à bloc, mais vos pneus sont plats comme notre ville? Tout

roule: des pompes sous forme de bornes sont désormais à votre disposition (lire ci-contre). Alors, en selle!

MÊME POUR FAIRE SES COURSES

La Ville de Bulle a également pensé à ceux qui souhaitent se déplacer à vélo pour faire leurs courses ou emmener leurs jeunes enfants à l'école. Elle a fait l'acquisition de deux vélos-cargos électriques, à réserver tout simplement par internet. Une fois le déplacement effectué, il suffit de déposer l'engin auprès de l'un des partenaires de l'opération (commerces et restaurants).

Infos
www.bulle.ch > Transports et mobilité > Vélo
www.carvelo2go.ch

Ça pédale en mai et juin!

Défi vélo et Bike to work



La petite reine est à la fête ce printemps! Dans l'administration communale d'abord: des collaborateurs s'engagent à enfourcher leur bicyclette à l'occasion de l'action «Bike to work» («A vélo au boulot»).

.....

Ça pédale également sec au Collège du Sud, à Bulle. Près de 400 élèves ont participé au grand «Défi vélo» en mai. Au menu: changer une chambre à air, circuler dans le trafic et rencontrer un cyclo-voyageur.

Infos
www.defi-velo.ch

Les 18 classes inscrites peuvent se qualifier pour une finale romande et... peut-être l'emporter! En 2016, une classe bulloise s'était hissée sur la deuxième marche du podium. Depuis 2015, plus de 1000 gymnasiens ont pu démontrer leur affinité avec la petite reine. «Nous voulons encourager la pratique du vélo et la mobilité douce», souligne Lionel Gattoni, enseignant au Collège du Sud.



La mécanique et les jeunes ciblés

Plan d'action vélo

Le vélo poursuit sa route à Bulle: pour la troisième année consécutive, la Ville mène des actions pour en promouvoir l'utilisation au quotidien. En 2018, focus sur la mécanique et les jeunes!

.....

Pneus dégonflés, freins desserrés, vitesses déréglées: beaucoup de vélos dorment à la cave pour ces raisons. Pour aider les citoyens à redonner un coup de frais à leur bécane, la Ville de Bulle vient d'installer deux pompes à vélo en libre accès. Situées à la gare et à la Grand-Rue, ces installations arrondies bleues et ultra simples d'utilisation se voient de loin! Après les vacances d'été, un atelier de réparation mobile sera aussi organisé pour permettre à chacun

de venir faire régler son vélo gratuitement.

Acteurs de la mobilité de demain, les jeunes seront la cible de plusieurs actions. Des mesures seront prises pour améliorer la sécurité aux abords des écoles et inciter les enfants à s'y rendre à pied et à vélo. Notamment au cours du «Mois de la mobilité douce», mené en septembre auprès des 2000 écoliers primaires. Les adolescents, quant à eux, seront sensibilisés dans des cours ad hoc à l'importance de bien choisir son itinéraire, selon le volume de trafic et les aménagements disponibles. Enfin, les étudiants du Collège du Sud se sont récemment affrontés dans un «défi vélo», en vue de se qualifier pour la finale nationale (voir ci-dessus).

"Biodiversité

Mettez une clochette au cou de votre minou

Chaque année, les félins domestiques font des ravages dans les rangs des oiseaux. Pour protéger les volatiles des instincts naturels des chats, il suffit de glisser une clochette autour du cou de votre animal de compagnie. Simple, efficace et pas gênant pour un sou.



«Plus il y a d'espèces d'oiseaux nicheurs en ville, meilleure est la qualité de vie des habitants»

Dans le cadre du programme des Cercles indicateurs, auquel la Ville de Bulle a adhéré l'an passé, le biologiste Jérôme Gremaud a été mandaté pour procéder au printemps 2017 à un recensement des oiseaux nicheurs. Non pas pour mesurer le bien-être des oiseaux eux-mêmes, mais plutôt pour observer la qualité de vie en milieu urbain. Interview.

■ **Quel rapport y a-t-il entre recensement des oiseaux nicheurs en milieu urbain, développement durable et qualité de vie?**

Les oiseaux sont d'excellents indicateurs du développement durable, car ils sont sensibles à un grand nombre d'éléments environnementaux. Il existe un large panel d'espèces et chacune d'entre elles est représentative d'un certain type d'habitat. Si les conditions de cet habitat ne sont pas réunies, les espèces qui l'apprécient ne seront pas non plus présentes. En résumé: plus il y a d'oiseaux nicheurs différents en ville, meilleur est le cadre de vie des habitants en général.

■ **Combien d'espèces avez-vous comptabilisé l'an passé?**

Vingt-six. Certaines sont fort communes: les moineaux domestiques et les corneilles noires, par exemple. On les trouve partout, jusqu'au cœur des grandes villes.

«Imaginez un apéritif estival en ville sans les trilles des martinets: les terrasses n'auraient plus la même saveur...»

Leurs exigences sont minimes: un petit coin pour nicher, deux miettes de pain à glaner et le moineau est satisfait! D'autres espèces sont moins fréquentes et d'autres encore, beaucoup plus rares. J'ai par exemple pu observer des rouge-queues à front blanc, qui attestent de l'existence de beaux jardins urbains. Leur présence est donc un signe tout à fait positif! Tout comme celle des hirondelles de fenêtre et des martinets noirs, étroitement liée à l'homme. Ces oiseaux migrants font partie du patrimoine sonore de nos régions. Imaginez un apéritif estival en ville sans les trilles des martinets: les terrasses n'auraient plus la même saveur...

■ **En quoi ces espèces partagent-elles un lien particulier avec l'homme?**

En Europe, depuis des siècles, la quasi-totalité de la population des hirondelles de fenêtre et des martinets niche sur des bâtiments et plus dans des falaises. Ils ont profité de synergies avec l'homme, mais ils sont désormais menacés.

■ **Après ce premier bilan, Bulle est-elle bonne élève en termes de diversité des espèces d'oiseaux?**

L'indice des Cercles indicateurs n'est pas vraiment fait pour comparer des localités uniquement sur la base des observations chiffrées. Mais on peut tout de même dire que certaines villes font beaucoup mieux et d'autres, moins bien. Bulle se situe donc dans la moyenne.

■ **Comment s'améliorer?**

Au niveau de la commune, il faudrait mettre en place davantage de parcs, disposer de plus de grands arbres, etc. Ce ne sont pas des choses qui se font du jour au lendemain. On peut aussi installer des tours à hirondelles – bon marché et efficaces – qui les concentrent à un seul endroit. Il y a d'ailleurs un côté pédagogique très intéressant lorsque ces tours sont placées près d'une école. A noter que, en parallèle et depuis plusieurs années, les jardiniers de la commune font de gros efforts pour amener la nature en ville.

■ **Et quelle pourrait être la contribution des citoyens?**

Qu'entend-on par oiseaux nicheurs?

Pour les personnes qui ont la chance de disposer d'une terrasse ou d'un jardin: les maintenir au naturel, avec une haie d'arbustes indigènes, laisser place à une prairie extensive plutôt qu'à un gazon stérile, conserver un tas de feuilles... Donc éviter le «propre en ordre», qui fait de gros dégâts au niveau de la nature. Deuxième piste: les bâtiments, principalement pour les hirondelles de fenêtre et les martinets. Le maître-mot est de faire preuve de tolérance (par rapport aux fientes au sol), lorsque ces oiseaux choisissent de nicher chez soi. Une planche posée sous le nid aide déjà. Et, si on veut les attirer, on peut poser des nichoirs ou faire quelques aménagements très simples. Le site internet de la Station ornithologique suisse, à

Le terme d'oiseaux nicheurs regroupe toutes les espèces qui restent dans la région pour se reproduire. Elles y font leur nid et y couvent leurs œufs. A l'inverse, beaucoup d'espèces migratrices ne s'arrêtent qu'un ou deux jours chez nous, au cours de leur pé-

riple vers le Sud (ou en sens inverse, à l'approche de la belle saison). L'étude réalisée l'an passé tient donc uniquement compte des oiseaux – migrants ou non – présents à Bulle en période de reproduction, généralement au printemps.

Sempach (www.vogelwarte.ch/fr), fournit toutes les explications nécessaires.

■ **A l'inverse, des éléments à éviter si l'on entend faire une fleur aux oiseaux urbains?**

Il y a la problématique des vitres, qui tuent chaque année et rien qu'en Suisse plusieurs millions d'oiseaux. Les reflets des baies vitrées sont des pièges mortels pour eux. Il existe aujourd'hui des au-

«Les vitres tuent chaque année, rien qu'en Suisse, plusieurs millions d'oiseaux.»

tocollants très efficaces – et bien plus discrets que la traditionnelle silhouette de rapace (à nouveau, www.vogelwarte.ch/fr). De plus, certains vitrages modernes réfléchissent directement les rayons UV, ce qui règle aussi le problème.

■ **D'autres analyses seront-elles effectuées à l'avenir?**

Ce sera évidemment aux Autorités communales d'en décider. Mais, bien sûr, pouvoir analyser l'évolution des résultats permet de fournir des informations précieuses. D'ailleurs, je le rappelle: ces observations ne sont pas faites pour les oiseaux eux-mêmes, qui sont des indicateurs, mais bien pour mesurer une certaine qualité de vie des habitants en milieu urbain.

"Bulle verte"

Invitation à la population

Pour fêter les 125 ans de l'arrivée de l'électricité à Bulle, Gruyère Energie vous convie le samedi 16 juin 2018 sur son site de la rue de l'Etang. Davantage d'informations seront à découvrir prochainement sur le site www.gruyere-energie.ch.



2004



2015

Gruyère Energie SA (GESA): 125 ans jalonnés de progrès techniques au service des Bullois

Eau, électricité, éclairage public mais aussi chauffage à distance, solaire photovoltaïque ou encore mobilité électrique. Si bon nombre de ces éléments font partie de notre quotidien, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là de véritables prouesses technologiques. Retour sur 125 ans d'innovations avec en ligne de mire le développement durable.

1860

Bulle se dote d'un éclairage au gaz. Les premières conventions entre la ville et un fabricant de gaz portaient sur une dizaine d'années environ. Le dernier contrat signé en 1875 par la municipalité pour la fourniture de gaz arrivait à échéance le 31 juillet 1892.

1889

Une délégation d'édiles bullois se rend à l'Exposition universelle de Paris. Elle y découvre la fée électricité. C'est alors que fut prise la décision d'étudier la possibilité d'utiliser les eaux de la Jogne pour produire de l'électricité. Une fois les négociations liées à la concession de la prise d'eau réglées, c'est le lieu-dit «Les Tines de la Tzintre» qui fut choisi pour l'implantation d'une usine hydroélectrique.

1893



Création de la Société électrique de Bulle (SEB) et mise en service de l'usine de Charmey. Cet ouvrage était d'autant plus remarquable qu'il produisait du courant alternatif distribué au travers d'un réseau long de plusieurs kilomètres: une première dans le canton.

1897

Outre Bulle et Charmey, pas moins

de 10 communes se sont connectées au réseau en quelques années: Riaz, Echarlens, Epagny en 1897 et Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz, Corbières, Villarvolard, Botterens, Morlon, Cerniat en 1902.

1900



Le parc de machines de l'usine de Charmey s'agrandit pour faire face aux nouveaux besoins.

1950

Dans les années 1950, la SEB décida de construire une nouvelle usine mieux adaptée aux possibilités de la Jogne, c'est-à-dire plus en aval, offrant ainsi un gain de production de quasi 30%.

1963



Cette année-là, la SEB fut rebaptisée Services industriels de la ville de Bulle (SIB) à la suite de la volonté des autorités locales de rassembler en un seul dicastère les services de l'électricité et de la distribution d'eau.

1970

L'automatisation de l'usine de Charmey fit son apparition dans les années 1970. Ainsi, les installations de production étaient en mesure de s'adapter automatiquement à n'importe quelles conditions hydrologiques et cela sans intervention humaine. Le service assuré 24 heures sur 24 durant huitante ans faisait place à un système d'appel à distance en cas de problème.

1993

Le centième anniversaire des SIB a été fêté dans le cadre du Comptoir gruérien, mais le point fort fut le soir du 1^{er} octobre 1993 où, cent ans jour

pour jour après l'arrivée de l'électricité à Bulle, toute la population était invitée à assister au spectacle donné par les Orgues aquatiques de Strasbourg. Durant une heure, 5000 personnes ont pu admirer des jeux d'eau aux couleurs changeantes accompagnés de feux d'artifice et d'effets laser. L'émotion des spectateurs fut à son comble lorsque les noms de toutes les communes desservies par les SIB s'inscrivirent dans le ciel alors que retentissait le Ranz des vaches.

1999



A la fin des années 1990, le Conseil général suivit le Conseil communal qui, soucieux d'assurer la pérennité des SIB, décida de lui octroyer le statut de société anonyme sous le nom de Gruyère Energie SA. Notez que les communes actuellement desservies par le réseau électrique de GESA forment son actionnariat. Il s'agit de Bulle, Botterens, Châtel-sur-Montsalvens, Corbières, Crésuz, Echarlens, Morlon, Riaz et Val-de-Charmey.

2004

Au début des années 2000, GESA a lancé les travaux d'un des plus grands réseaux de chauffage à distance (CAD) à bois de Suisse romande. Le projet a concrètement démarré en 2004 par la mise en service de mini-réseaux indépendants les uns des autres et fonctionnant autour de petites centrales provisoires. Au mois de mai de cette même année, les premiers clients étaient raccordés à un système unique dans la région en termes de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

2005

Créée le 1^{er} février 2005, EauSud SA est une société de captage et d'adduction d'eau potable en mains de communes ou d'associations de communes du Sud fribourgeois (Gruyère, Glâne, Veveyse). Dans une perspective de mutualisation des coûts, de mise en commun des ressources et des moyens, de transfert des connaissances et d'une péren-

nisation de l'expertise et des savoir-faire acquis, EauSud a confié à GESA la gestion de son réseau (y compris captages de Charmey et Grandvillard).

2006

Le déploiement du réseau CAD s'est opéré autour de la mise en fonction de trois centrales thermiques à bois entre 2006 et 2009. La pose de conduites s'est faite dans un premier temps à Bulle et s'est poursuivie sur la commune de Riaz.

2007

La Ville de Bulle est labellisée Cité de l'énergie depuis 2007 (renouvellement en 2011 et 2015). Le label apporte la preuve pour les communes qu'elles mènent activement une politique énergétique durable. Sont notamment encouragés: le recours aux énergies renouvelables, une mobilité supportable pour l'environnement ainsi qu'une gestion durable des ressources.

2009



GESA réalise sa première installation solaire photovoltaïque pour un particulier. A l'époque, un panneau valait plus de dix fois le prix actuel. A ce jour, elle est toujours fonctionnelle et sans baisse de rendement. Depuis, GESA a mis en service plus d'une centaine d'installations de toutes tailles. A cela s'ajoutent les huit centrales dont elle est propriétaire: école de la Condémine, bâtiment scolaire Tourmaline, bâtiment GESA (rue de l'Etang 12), Bultech Précision SA, Espace Gruyère, CO de Bulle, centrale de chauffe de Planchy, CO de La Tour-de-Trême. Les quelque 18 000 m² de panneaux posés par GESA permettent de subvenir aux besoins annuels en électricité de 700 ménages.

2011

Les derniers travaux de rénovation de l'usine de Charmey auront duré quatre ans (2011-2014). En moyenne, elle produit 15 millions de kWh, couvrant ainsi la consommation annuelle

de plus de 3000 ménages.

2012

Depuis 2012, la Ville de Bulle participe au programme de l'OFEN (Office fédéral de l'énergie) intitulé «Société à 2000 watts», ayant pour but de réduire la consommation d'énergie de manière continue sur le long terme. La réduction des énergies fossiles, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'encouragement à la substitution de produits et de technologies économes sont les idées phares qui sous-tendent le projet ambitieux de la Stratégie énergétique 2050 prôné par la Confédération.

2015



La première borne de recharge ultrarapide pour véhicules électriques a été mise en service en septembre 2015. Elle se situe devant le siège de GESA (rue de l'Etang 20, à Bulle). Une autre a été posée à la Grand-Rue en juin 2017. Quant à la troisième, elle se situe au parking des Albergeux (avril 2018).

2015

Les travaux d'assainissement de l'éclairage public entamés en 2012 se sont poursuivis jusqu'à la fin 2015. L'ensemble des actions menées s'articulent autour de deux lots de mesures: remplacement des luminaires dits d'ancienne génération et abaissement de la puissance d'éclairage du matériel nouvellement installé.

2016

GESA, en partenariat avec la Ville de Bulle, met en ligne sur son site internet un cadastre interactif permettant de découvrir le potentiel solaire photovoltaïque des toitures bulloises.

2017

Mise en ligne d'un nouveau cadastre interactif innovant permettant de savoir si un bâtiment existant ou en projet de construction est immédiatement raccordable au réseau de chauffage à distance ou à quelle échéance il pourrait l'être.

"Actualités

Piscine en plein air

Amateurs de baignade, la piscine communale en plein air (et chauffée) de Bulle vous attend! Lancée le 19 mai, la saison 2018 durera jusqu'au 15 septembre, selon l'horaire suivant: lundi, mardi, jeudi, samedi et dimanche de 8 h à 20 h, mercredi et vendredi de 7 h 30 à 20 h.

Marché du samedi sur la place Saint-Denis

Nouveauté à Bulle: la place Saint-Denis accueille chaque samedi de 8 h à 13 h un marché dédié aux produits de bouche. Lancé le 14 avril dernier sous l'impulsion des acteurs du projet «Avec Bulle - Cité de rencontres», ce marché hebdomadaire du samedi, en complément à celui du jeudi, est proposé jusqu'au 27 octobre prochain.

Du changement au Législatif

Jean-Denis Geinoz (PLR, au 31.12.2017), Christian Repond (PDC, au 07.05.2018), Christophe Gremion (PS, au 31.05.2018) et Patric Davet (PDC, au 31.05.2018) ont démissionné du Conseil général de la Ville de Bulle. Ils ont été ou seront remplacés par Charles-Henri Brandt (PLR), Yann Hofmann (PDC) et François Ducrest (PS). Un représentant démocrate-chrétien reste à élire pour compléter les membres du Législatif communal.



Café citoyen

Le prochain Café citoyen organisé par Bulle Sympa se déroulera le samedi 16 juin 2018 de 14 h à 17 h. Les habitants résidant en haut de la rue de Vevey, à partir du croisement avec le chemin de Planchy et jusqu'à la hauteur du chemin du Brésil sont invités à y participer. C'est une occasion de se rencontrer et d'échanger afin de réfléchir ensemble à la manière d'améliorer et de renforcer la qualité de vie du quartier. Venez nombreuses et nombreux!

Infos

Coordinateur Bulle Sympa, tél. 079 151 17 57

Devenez agent-e Bulle sympa!

Participer activement à l'amélioration de la qualité de vie à Bulle, c'est possible! En s'associant à l'espace de formation L'Etrier, la commission Bulle Sympa propose une formation d'agent-e de promotion de la qualité de vie.

Cette formation s'adresse à tout-e habitant-e majeur-e de la commune! Avec beaucoup ou peu d'expérience, depuis longtemps ou récemment installé-e, femme ou homme, de toute culture, de toute origine, travaillant ou non, de toute profession... Avec l'envie d'apprendre, la motivation d'être en lien avec les habitant-e-s et la volonté de faire vivre l'esprit «sympa». De nombreuses thématiques seront abordées lors de cette formation, telles que la tolérance et l'ouverture, la démarche d'aller vers l'autre, l'autorité et le pouvoir, la créativité, la responsabilité, etc. Des outils seront proposés pour agir («savoir-faire»), mais également pour développer son «savoir-être» (regard positif, attitude responsable, être un-e agent-e-relais, etc.).

Toutes les personnes intéressées sont invitées à participer à la séance d'information qui aura lieu le jeudi 13 septembre 2018 à 19 h, à la Résidence du Marché (rue du Marché 10), à Bulle. Bulle Sympa vous présentera plus précisément la formation et répondra à vos questions. Vous pourrez alors vous inscrire. Les dates de formation sont les suivantes:

VEN	28.09.2018	19 h - 22 h
SAM	29.09.2018	9 h - 16 h 30
SAM	06.10.2018	9 h - 16 h 30
SAM	03.11.2018	9 h - 16 h 30
JEU	15.11.2018	19 h - 22 h
SAM	24.11.2018	9 h - 16 h 30
SAM	08.12.2018	dès 15 h

Si vous souhaitez devenir agent-e de promotion de la qualité de vie, vous pouvez contacter:

Infos

Commission Bulle Sympa
Grand-Rue 7, 1630 Bulle
Tél. 026 919 18 07 ou 079 151 17 57
bullesympa@bulle.ch



Sports

Bull'Bouge le samedi 9 juin!

Permettre aux sociétés sportives et de danse locales «d'ouvrir leurs portes» à la population, la sensibiliser aux bienfaits du sport et d'une saine alimentation ou encore permettre aux jeunes et moins jeunes de découvrir et d'expérimenter différentes disciplines: tels sont les objectifs de Bull'Bouge, qui vivra sa 8^e édition le samedi 9 juin 2018 de 10 h à 16 h, à La Tour-de-Trême (école primaire) et à Bulle (Condémine).

Infos

www.bulle.ch > Evénements > Bull'Bouge 2018
www.lasuissebouge.ch

Pro Senectute

Rester mobile à tout âge... avec les transports publics

Un cours «être et rester mobile» sera organisé à Bulle le mercredi 12 septembre 2018, de 13 h 30 à 17 heures, à la salle de musique du bâtiment Sainte-Croix (rue du Marché 10).

Au menu de cette formation destinée aux seniors et soutenue par la Ville de Bulle: mieux comprendre les différentes offres de transports publics de la région, se sentir en sécurité comme piéton et être à l'aise avec les automates à billets ainsi que le système tarifaire.

Infos

Inscription obligatoire jusqu'au 5 septembre 2018 auprès de:
Pro Senectute Fribourg
Tél. 026 347 12 40
www.fr.pro-senectute.ch
Participation gratuite !

Qualité de vie

La Fête des voisins le 25 mai

La Fête des voisins vivra sa deuxième édition, le vendredi 25 mai à Bulle et à La Tour-de-Trême. A l'invite de la Ville de Bulle, cet événement est l'occasion de rencontrer ses voisins dans la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement et de vivre son quartier autrement!

Vendredi approche et vous vous décidez au dernier moment? Il n'est peut-être pas trop tard... Parlez-en autour de vous, associer vos voisins dans la préparation et passez prendre un kit pour l'organisation de votre fête au secrétariat de l'Hôtel de Ville.

Infos

www.lafetedesvoisins.ch (cliquer sur Bulle)
Tél. 026 919 18 00

3^e Prix jeunesse et famille

La Ville de Bulle, en collaboration avec la Commission jeunesse et famille, lance son troisième «Prix jeunesse et famille». Objectif: récompenser et valoriser l'engagement ou l'émergence d'un projet futur en faveur des générations jeunes ou moins jeunes qui viennent d'ici ou d'ailleurs. Ce prix s'adresse aux associations et individus basés sur le territoire communal. Les associations ou personnes peuvent présenter une de leurs activités ou un projet qu'elles souhaitent concrétiser et ayant un impact positif sur l'environnement en faveur de la jeunesse et de la famille. Le lauréat se verra décerner un prix d'une valeur de 1000 francs. Dépôt des candidatures jusqu'au 1^{er} septembre 2018.

Infos

www.bulle.ch > Actualités communales > Prix jeunesse et famille



Festivals et animations

7^e Festival Altitudes

Le Festival Altitudes prendra son envol à la Part-Dieu et à Bulle du 2 au 24 juin. Au programme: des expositions, des concerts, du théâtre et de la lecture...

Infos

www.festivalaltitudes.ch

Marché folklorique

L'été est bientôt de retour et, avec lui, le traditionnel Marché folklorique de Bulle, qui prendra ses aises dans le chef-lieu gruérien les jeudis des mois de juillet et d'août. Le centre-ville sera fermé à la circulation les **5, 12, 19 et 26 juillet** ainsi que les **2, 9, 16 et 23 août 2018**.

Fête de la musique

Le dimanche 17 juin, Bulle fête la musique! Le temps d'une journée, de nombreux chanteurs, musiciens et groupes se produiront gratuitement en différents endroits de la ville.

Infos

www.fmbulle.ch

Bulle jazz festival

Le jazz prendra ses quartiers d'été au centre-ville de Bulle les vendredi 15 et samedi 16 juin. Au programme de la 15^e édition du New Orleans meets Bulle: des concerts – gratuits – sur les deux scènes érigées pour l'occasion (place du Marché et cour du château).

Infos

www.bullejazz.ch

Les Francomanias

Un festival de musique, trois scènes, trois lieux – l'Hôtel de Ville, la cour du château et la place du Marché – de nombreux concerts sur quatre jours et une programmation riche et variée: les Francomanias 2018 animeront le centre-ville de Bulle du 29 août au 1^{er} septembre.

Infos

www.francomanias.ch

Fête fédérale des tambours et fifres

Près de 3000 musiciens sont attendus à Bulle du jeudi 28 juin au dimanche 1^{er} juillet à l'occasion de la Fête fédérale des tambours et fifres. Au programme, entre autres: des concours, des cortèges, un Morgenstreich et un Tattoo!

Infos

www.bulle2018.ch

Programme Musée gruérien

Jusqu'au 9 septembre 2018

Papiers découpés: la vie en ville – 9^e Exposition suisse

Choisis sur concours, les artistes de l'Association suisse des Amis du découpage sur papier présentent des œuvres, originales et inédites, sur le sujet de la vie urbaine. La tradition vivante du papier découpé se saisit avec virtuosité d'un thème qui fait l'actualité en ville de Bulle.

Jusqu'au 9 septembre 2018

Trésors des collections Canivets et petits paradis

Le papier découpé est un savoir-faire ancien. Au XVIII^e siècle, dans les couvents, il est pratiqué, au canif, pour orner des images religieuses. Le Musée gruérien conserve une importante collection de ces tableaux appelés canivets. Acquisitions récentes et pièces inédites sorties des réserves.

Vendredi 22 et samedi 23 juin 2018 (de midi à midi)

Un jour en Gruyère

Vingt-quatre heures pour photographier votre Gruyère. Partagez vos images avec le Musée gruérien. Créons ensemble un portrait kaléidoscopique de la région!

.....

Les 22 et 23 juin 2018, de midi à midi, laissez parler votre imagination et photographiez la Gruyère que vous aimez. Partagez vos images sur la page Facebook @Museegruerien ou sur Instagram. Vous contribuez ainsi à l'exposition organisée par le Musée gruérien pour ses 100 ans.

Infos

www.musee-gruerien.ch

En permanence

Des histoires à partager

Partez à la rencontre de la Gruyère des siècles passés, visitez l'intérieur d'une ferme et d'un chalet d'alpage, partagez les joies et les peines des habitants. Maquettes, projections et jeux interactifs pour le jeune public racontent la Gruyère dans un cadre contemporain. A proximité du musée, découvrez les jardins de la cité, le château et le parcours historique en ville de Bulle.

Ton anniversaire au Musée

Avec tes copains et copines, tes invités et quelques parents qui vous accompagnent, vous participez à une visite ludique du Musée gruérien de Bulle. Une animatrice vous accueille et vous prépare plein de surprises!

Infos

Sur demande – pour 10-12 enfants – visite ludique seule ou suivie d'un goûter – prix: 100 à 200 francs
Réservation à l'avance au 026 916 10 10

Jeunesse

Cabal'été

Pour la troisième année, le Service de la jeunesse de Bulle animera le parc du Cabalet à l'enseigne du Cabal'été, du 19 juin au 6 juillet. Au programme: trois semaines thématiques consacrées aux traditions, à la musique et au sport.

Infos

Service de la jeunesse

Tél. 026 913 86 44

www.centranim.ch

L'été au parc

Le collectif Saint-Paul People animera le parc du Vieux-Comté – ou parc Saint-Paul – durant les mois de juillet et d'août. Un vaste programme d'activités sera proposé: cours de danse aérobic en famille, rencontres de breakdance, une journée hip-hop, cours de capoeira ou encore initiations au yoga. Ce deuxième «été au parc Saint-Paul» sera lancé le dimanche 8 juillet avec une grande fête, à laquelle toute la population bulloise est conviée (dès 10 h; activités et concerts pour petits et grands).

Infos

www.parcstpaul.ch

Intégration

Cours de français gratuits au parc du Cabalet

En collaboration avec l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) Fribourg, la Ville de Bulle offrira pour la deuxième année des cours gratuits de français en plein air, du 10 juillet au 16 août 2018. Destinés aux non-francophones désireux d'acquérir les connaissances de base en français, les cours se tiendront les mardis, mercredis et jeudis de 17 h à 18 h 30, au parc du Cabalet. Inscription sur place.

Infos

www.bulle.ch > Actualités communales

Tél. 026 919 18 07 (lundi-jeudi-vendredi matin)

INVITATION À LA POPULATION

GRUYÈRE ÉNERGIE SA FÊTE SES 125 ANS

Samedi 16 juin 2018 | Rue de l'Etang 20, Bulle

Visites libres de 10h à 16h

- Centrale de chauffe
- Village des métiers
- Présence d'apprentis
- Démonstrations

Animations

- Château gonflable, clown & barbabapa
- Bars, grillades & snacks

Concerts gratuits

- 11h+13h: Chœur des Armaillis de la Gruyère
- 17h30: Groupe Waste (rock & pop)

Soyez les bienvenus !

"Politique

Questions anonymes bienvenues

Afin de garantir le succès de cette rencontre avec la population, le Conseil communal tient à préciser que les questions posées par e-mail ou par courrier (voir ci-dessous) seront toutes traitées anonymement. Les réponses fournies par l'Exécutif seront préparées de manière générale, jamais selon des cas particuliers.

Jeu: découvrez le lieu de la photo mystère

Découvrez le lieu de la photo mystère au bas de cette page et gagnez un prix de 50 francs. La dernière photo mystère (Le bulletin N° 30, décembre 2017) était celle du chalet des Gros Fours, à La Tour-de-Trême.



Rencontre avec la population: l'Exécutif à votre écoute

Conscientes de ne pas toujours être facilement accessibles à l'ensemble des citoyens, les Autorités bulloises ont décidé d'y remédier. Le Conseil communal organise une rencontre avec la population, le mardi 2 octobre prochain. Vos questions, à transmettre jusqu'à fin juillet, seront au centre des discussions.

Vous avez quelque chose à dire au syndic ou à un conseiller communal, une question à poser, une suggestion à soumettre. Problème: vous n'êtes pas membre du Conseil général et vous ne bénéficiez donc pas d'un accès direct aux élus. L'Exécutif de la Ville de Bulle a pensé à vous: afin d'être davantage à l'écoute des citoyens, une rencontre va être mise sur pied.

Le principe? L'ensemble des membres du Conseil communal invite la population à l'Hôtel de Ville pour discuter, échanger des points de vue et réfléchir au futur du chef-lieu du district de la Gruyère. Cette séance se tiendra le mardi 2 octobre 2018 à 19 h 30, à la grande salle de l'Hôtel de Ville. En fonction du succès rencontré par cette première rencontre, l'expérience pourrait être renouvelée.

ENVOYEZ VOS QUESTIONS JUSQU'À FIN JUILLET

Il n'y aura pas de thématique particulière pour cette première rencontre. A vous de définir la liste des sujets abordés: vous pouvez d'ores et déjà envoyer vos questions ou vos remarques par e-mail ou par courrier (voir ci-dessous). Le Conseil communal *in corpore* se réjouit d'avance d'aller à la rencontre de la population bulloise et de ses préoccupations.

Infos

Rencontre du Conseil communal avec la population
Mardi 2 octobre 2018 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Bulle
Envoyez vos questions ou vos remarques par e-mail à:
info@bulle.ch
ou par courrier à:
Ville de Bulle, Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle.
Délai: fin juillet



Le saviez-vous?



Bornes de recharge pour véhicules électriques

La Ville de Bulle, en collaboration avec Gruyère Energie SA (GESA), a installé début avril une borne de recharge publique pour les véhicules électriques au parking des Albergeux (photo). Deux places dédiées aux véhicules en charge ont été spécialement aménagées. Disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et simultanément pour deux véhicules, cette borne en libre accès est la troisième sur le territoire bullois, après celles mises en service en 2015 à la rue de l'Etang et en 2017 à la Grand-Rue.

Parking du lobe de la H189

Il est une aire de stationnement communale (trop) souvent oubliée des automobilistes: celle se trouvant dans le lobe de la H189, à la route de la Pâla. Idéalement situé, puisqu'à proximité immédiate de la route de contournement de Bulle, ce parking de quelque 180 places peut notamment servir de point de rencontre pour un mode de déplacement complémentaire aux autres modes de transport et respectueux de l'environnement: le covoiturage! Tarif du parking: 50 ct./heure, maximum 5 fr./jour (durée maximale de stationnement: deux jours).

Concours

Photo mystère du Bulletin

Le bulletin vous propose à chaque nouvelle édition une photo mystère. Cette fois-ci, il faut trouver le lieu photographié.

Le gagnant ou la gagnante sera averti(e) personnellement. Prix: 50 francs.

M^{me} Hermine Gobet, à La Tour-de-Trême, a gagné le concours de la dernière édition après tirage au sort. Il s'agissait du chalet des Gros Fours, à La Tour-de-Trême.

Envoyez le talon-réponse rempli à:
 Ville de Bulle, Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle
bulletin@bulle.ch

Nom/prénom:

Adresse:

Réponse:

